

**ÉVALUATION DE THÈSE : LISTE DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES**

CANDIDAT OU CANDIDATE			
PRÉNOM		NOM DE FAMILLE	
NUMÉRO ÉTUDIANT		MAÎTRISE	DOCTORAT
UNITÉ SCOLAIRE		TITRE DE LA THÈSE	
DIRECTEUR OU DIRECTRICE	PRÉNOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	
	NOM DE FAMILLE	COURRIEL	
CODIRECTEUR OU CODIRECTRICE	PRÉNOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	
	NOM DE FAMILLE	COURRIEL	
DATE DE DÉPÔT PRÉVUE	ANNÉE	MOIS	JOURS

EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS PROPOSÉS			
<b>1</b>	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ÉTABLISSEMENT
	ADRESSE POSTALE		COURRIEL
<b>2</b>	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ÉTABLISSEMENT
	ADRESSE POSTALE		COURRIEL
<b>3</b>	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ÉTABLISSEMENT
	ADRESSE POSTALE		COURRIEL
<b>4</b>	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ÉTABLISSEMENT
	ADRESSE POSTALE		COURRIEL
<b>5</b>	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ÉTABLISSEMENT
	ADRESSE POSTALE		COURRIEL
<b>6</b>	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ÉTABLISSEMENT
	ADRESSE POSTALE		COURRIEL
<b>7</b>	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	ADRESSE POSTALE
	ADRESSE POSTALE		COURRIEL

**APPROBATION**

DIRECTION DE L'UNITÉ SCOLAIRE  
OU PERSONNE DÉLÉGUÉE

\_\_\_\_\_

SIGNATURE

\_\_\_\_\_

DATE

DOYEN(NE) OU VICE-DOYEN(NE)

\_\_\_\_\_

SIGNATURE

\_\_\_\_\_

DATE

**EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES : DIRECTIVES**

1. Pour la sélection des examinateurs et examinatrices, veuillez consulter le [règlement académique II-7 - Thèses](#).
2. Le jury d'une thèse de maîtrise doit comprendre de deux à quatre examinateurs ou examinatrices.
3. Le jury d'une thèse de doctorat doit comprendre de quatre à sept examinateurs ou examinatrices, dont au moins trois membres internes et un membre externe.
4. La liste d'examineurs et d'examinatrices d'une thèse de doctorat doit comprendre le nom d'au moins deux personnes provenant d'établissements nord-américains distincts; leur curriculum vitae détaillé et la liste complète de leurs publications doivent aussi être soumis.
5. Les examinateurs ou examinatrices externes ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec le candidat ou la candidate au doctorat ni avec le directeur ou la directrice ou encore le codirecteur ou la codirectrice.

**Exemples de situations présentant un conflit d'intérêts :**

L'examineur ou l'examinatrice externe :

- travaille ou a travaillé, au cours des six dernières années, au même endroit (université, organisation, département ou unité de recherche) que l'une de ces personnes;
- entretient un lien de nature administrative ou familiale avec l'une de ces personnes;
- collabore ou a collaboré, au cours des six dernières années, à des activités avec l'une de ces personnes en tant que représentant d'une industrie ou du gouvernement;
- a déjà travaillé avec le directeur, la directrice, le codirecteur ou la codirectrice de thèse à titre de directeur ou directrice de recherche, d'étudiant ou d'étudiante aux cycles supérieurs ou de stagiaire postdoctoral;
- a collaboré ou cosigné une publication avec l'une de ces personnes au cours des six dernières années.

Cette liste non exhaustive illustre la nature des conflits possibles à éviter.

**Avis de collecte de renseignements personnels**

Vos renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi de l'Université d'Ottawa, 1965*, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario et le Règlement 90 de l'Université d'Ottawa. Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire seront utilisés par l'Université aux fins liées à l'administration des programmes et des activités de l'Université ainsi qu'à la prestation d'autres services et à l'exercice d'autres fonctions, dont les suivants : recrutement, admission, inscription, programmes d'études, évaluations, demandes de documents officiels, aide financière et bourses, assistance aux associations étudiantes et remise des diplômes. Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec InfoService au [infoservice@uOttawa.ca](mailto:infoservice@uOttawa.ca).